

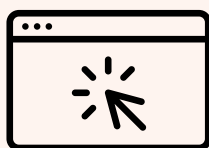
AI-COVID19

Aide à l'investissement

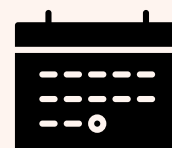
Ce dispositif est temporaire et sera actif jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

50%

de vos investissements
subventionnés



pour développer votre
présence en ligne



du 1 mars 2020 au
31 décembre 2020



pour les entreprises de
Rennes Métropole

5 000€_{HT}

d'investissement
minimum

7 500€_{HT}

maximum
subventionnés

Prêt à développer votre projet ?

**Réservez gratuitement un appel de 30 minutes et
discutons de votre projet !**

[» Je planifie un appel](#)



Conditions d'éligibilité

- + Votre établissement est implanté sur le territoire de Rennes Métropole (43 communes).
- + Votre entreprise est une TPE ou une petite entreprise.
- + Votre activité s'adresse majoritairement à des entreprises.
- + Votre activité concerne la production, les entreprises de services « BTOB », les centres de recherche développement ou le BTP
- + Votre entreprise garantit le maintien des effectifs en CDI présents dans l'entreprise à la date du 1er mars 2020.
- + Votre établissement a un effectif inférieur à 50 salariés ETP (*Équivalent Temps Plein*).
- + Votre chiffre d'affaire HT ou votre bilan est inférieur à 10 millions d'euros.

Ne sont pas éligibles :

- + les entreprises de commerce de détail, les entreprises ou activités ayant un objet immobilier (dont locations), les entreprises en difficulté faisant l'objet d'une procédure collective (RJ, LJ, sauvegarde, ...), les entreprises dont l'activité relève des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'industrie charbonnière, de la sidérurgie, de la construction navale, des fibres synthétiques, des services financiers, les entreprises de services rendus aux particuliers, les entreprises ayant des activités liées à l'exportation.

Dépôt de votre dossier

01. Préparation des pièces justificatives

- Devis ou facture de la prestation d'un minimum de 5 000€. *La transmission de devis permettra, de confirmer la recevabilité de votre dossier.*
- Extrait Kbis de moins d'un an
- RIB de l'entreprise
- Une attestation «maintien des emplois»
- Une attestation renseignée et signée par votre expert-comptable

02. Création de votre compte

- Rendez-vous sur ce lien pour créer votre compte
- Connectez-vous, puis commencez votre dossier en suivant ce lien. *connexion > déposer une demande d'aide > COVID19 – Aide à l'investissement*



Vous avez un doute sur votre éligibilité ?
Entreprendre à Rennes sont à votre écoute.

Contactez-les depuis
leur formulaire

N° vert 0 800 350 035



*Entreprises rennaises,
nous sommes de tout cœur avec vous pour vous
aider à surmonter cette période difficile.*

*** ÈS.B Studio**

*Déterminons
votre stratégie de marque*

- + Positionnement
- + Plan de communication
- + Stratégie éditoriale
- + Stratégie digitale

*Imaginons
votre identité visuelle*

- + Logotype
- + Territoire de marque
- + Charte graphique
- + Supports de communication
- + Contenus visuels

*Déployons
votre présence en ligne*

- + Site internet
- + Rédaction web
- + Référencement
- + Campagne social media
- + Newsletter



www.esb~studio.fr

bonjour@esb~studio.fr